





320

PLAGE D'INDICE

300/330

TYPE DE GRAIN

denté

Sommes de températures base 6°C

semis à floraison : 940-960°C semis à récolte grain 32 % H₂O : 1810-1830°C

MAÏS GRAIN C1

RGT XXAVI

- Potentiel de rendement
- Hybride sécuritaire
- Excellente vigueur de départ

RGT XXAVI

PLAGE D'INDICE

RENDEMENT

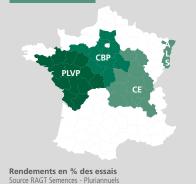
Moyenne essais France zones C1

Moyenne essais régions

Pays de la Loire Vendée



Centre-Est





www.ragt-semences.fr

RAGT Semences • Rue Emile Singla • 12000 Rodez RCS Rodez 431 899 756 • SAS au capital de 43 475 010 €

PROFIL VARIÉTAL

Inscription 2015

Morphologie

- Plante de grand gabarit
- Port de feuille demi-retombant
- Insertion d'épi moyenne

Critères agronomiques - Bonne régularité d'épi

- Excellente vigueur de départ
- Floraison précoce
- Bonne rusticité
- Bonne régularité des performances

Composantes de rendement







310-320 g

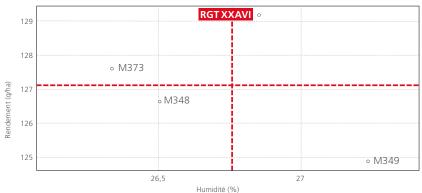
Critères sécuritaires

Sécurité tige

Verse végétative	PS
Verse récolte déchaussement	PS
Verse récolte casse	PS

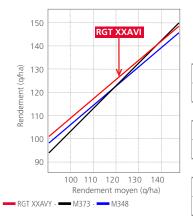
Sécurité sanitaire		
Helminthosporiose	PS	
Fusariose	PS/MS	
Charbon Ustilago	PS	

VALORISATION GRAIN



Source RAGT Semences - Pluriannuels - groupe C1

COMPORTEMENT SELON LE POTENTIEL DFIA PARCFIIF



Nombre de lieux	Rendement (q/ha)	Rendement RGT XXAVI/ moyenne			
Rendement > 130 q					
80	146,3	. 12 a			
	142,0	+ 4,3 q			
Rendement 115-130 q					
62	126,7	. 21 ~			
	124,6	+ 2,1 q			
Rendement < 115 q					
22	103,8	. 2.6 ~			
53	100,2	+ 3,6 q			
	de lieux 130 q 80 5-130 q 62	130 q 80			

Source RAGT Semences

Bonnes conditions Conditions limitantes **DSC** densité semis conseillée (grs/ha)

95-100 000 Bonnes conditions

90 000 Situations limitantes

Les données techniques fournies dans ce document sont issues de tests réalisés RAGT Semences et peuvent varier en fonction des conditions agronomiques et climatiques ainsi que des techniques culturales spécifiques. A cet égard les distributeurs conseillent les utilisateurs finaux sur l'utilisation du produit et peuvent leur apporter toute préconisation utile. La responsabilité de RAGT Semences ne saurait être recherchée sur d'autres fondements que ceux de la pureté spécifique, de la faculté germinative et de l'état sanitaire des semences. Crédits photo : photothèque RAGT Semences. 06/2017